

Télécommunications: réseaux transeuropéens, orientations (rév. décision 1336/97/CE annexe I)

2001/0296(COD) - 25/03/2002

Le Conseil a dégagé une orientation générale, dans l'attente de l'avis du Parlement européen. Les modifications, qui portent essentiellement sur l'Annexe I de la décision 1336/97/CE, tiennent compte d'un rapport spécial de la Cour des Comptes sur la mise en oeuvre de cette décision, ainsi que d'une évaluation externe, des progrès technologiques depuis 1997 et de l'expertise acquise dans la gestion du programme. Ces modifications portent entre autres sur la dimension transeuropéenne des projets visés, les priorités stratégiques du Plan d'action eEurope, la réduction du nombre de domaines couverts par les projets, le déploiement des services publics, et l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux.